

AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE LA FRANCE ET LA COMMISSION NATIONALE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE DU CHILI

La Commission Nationale de Recherche Scientifique et Technologique « **CONICYT** », organisme public, décentralisé, avec personnalité juridique et patrimoine propre, ayant son siège à Canada 308 - Comuna de Providencia, Santiago - Chili, représentée par la Ministre de l'Éducation, Madame Mónica Jiménez,

d'une part.

Et

Le Centre National de Recherche Scientifique, « **CNRS** », établissement public à caractère scientifique et technologique, ayant son siège à 3, rue Michel Ange 75794 Paris Cedex 16, France, représenté par son Directeur Général, Monsieur Arnold Migus et par sa Présidente, Madame Catherine Bréchignac

Désormais appelées « les Parties »,

CONSIDÉRANT :

Le Protocole d'Entente signé le 11 décembre 2007 entre la CONICYT et le CNRS, qui exprime la volonté de développer un programme commun de travail permettant de produire de nouvelles actions de coopération pour renforcer la coopération scientifique dans les secteurs de l'Astronomie, la Biologie Marine et la Sismologie et qui indique dans son Article 2 que les Parties, d'un commun accord, peuvent décider de renforcer ce programme de travail.

VU :

L'Accord pour la création d'une Unité Mixte de Recherche (UMR 2071) entre CNRS-CONICYT et l'Université du Chili, souscrit le 28 avril 2000, renouvelé le 1^o janvier 2004 et modifié en UMI 2807 en novembre 2004,

L'accord signé entre les Ministres de l'Éducation du Chili et de la France, pendant la visite du Président Jacques Chirac au Chili en mai 2006, où les Universités du Chili et le CNRS sont encouragés à souscrire une Convention pour la création d'un Centre de Recherche Sismologique au Chili,

La convention de création du Laboratoire International Associé (LIA) « Montessus de Ballore », souscrit en juillet 2006 entre l'Université du Chili et le CNRS dans le but de renforcer la coopération dans des recherches conjointes dans le secteur de la sismologie,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre un programme commun de travail 2009 - 2012 qui vise à renforcer la sismologie et la volcanologie ainsi qu'à s'efforcer de structurer l'établissement au Chili d'une Unité Mixte Internationale (UMI) en Astronomie entre le CNRS et les universités nationales compétentes.

SISMOLOGIE

- Prolonger et élargir au delà de 2009, le Laboratoire International Associé (LIA) « Montessus de Ballore » entre le CNRS et l'Université du Chili.
- Soutenir et faciliter la création et l'exploitation d'une base de données sismologique et géodésique commune.
- Soutenir et renforcer la formation de jeunes chercheurs entre les deux pays au travers de la mise en place d'allocations de recherche doctorale en cotutelle et postdoctorale.
- Appuyer l'échange de professeurs et/ou chercheurs en visite des deux pays.

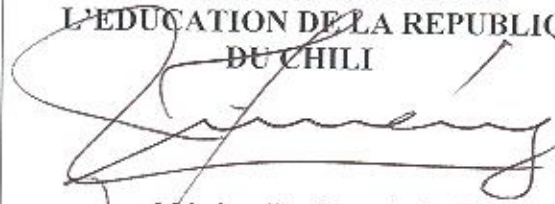
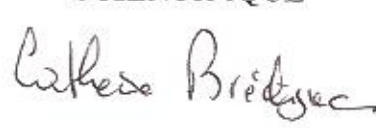
ASTRONOMIE

- Les Parties s'engagent à faciliter le processus menant à l'établissement au 01/01/2010, au Chili, d'une UMI en Astronomie entre le CNRS et les universités nationales compétentes.

Le présent avenant au Protocole d'Entente entrera en vigueur à partir de la date de sa signature par les Parties.

Signé en quatre (4) exemplaires originaux, deux (2) en français et deux (2) en espagnol, les deux versions faisant pareillement foi.

Signé à Paris le 28 mai 2009

<p>Pour le MINISTRE DE L'EDUCATION DE LA REPUBLIQUE DU CHILI</p>  <p>Mónica Jiménez de la Jara La Ministre</p>	<p>Par le CENTRE NATIONAL de RECHERCHE SCIENTIFIQUE</p>  <p>Catherine Brechignac La Présidente</p>
---	---